



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220711-2022081-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022/038

Subventions de fonctionnement aux associations objatoises et extérieures au titre de 2022

DATE DE CONVOCATION
28 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le cinq juillet à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
11 juillet 2022

Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire
Mesdames et Messieurs les Adjointes :
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL - Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-
Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLE, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Jean-
François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Sophie CHEVREUX, Christelle CHATAURET,
Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Denis VEYSSIERE, Sylvie DE CARVALHO-
PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Absents excusés :
Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Michel DONZEAU
Johanna GERAUD donne pouvoir à Sophie CHEVREUX
Gisèle PERIER-BRIENCHON donne pouvoir à Jean-François BORDAS
Monique MANIERE donne pouvoir à Robert DALLE
Christophe BELLINA donne pouvoir à Helga REMY
Gilbert JAUGEAS donne pouvoir à Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT

forment la majorité des membres en exercice.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Marie-Christine VERGNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les propositions de subventions de fonctionnement à verser aux associations Objatoises et autres associations extérieures, au titre de l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'inscrire les subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, à l'article 65748 du Budget Principal section Fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	VOTE Année 2022
A.N.A.C.R.	160,00 €
A.O.G.V.	160,00 €
Académie Billard Objat	160,00 €
Artistes Bas Limousin	160,00 €
Association Foyer des élèves du collège (ex FSE)	160,00 €
Association Sportive les Chardons, UNSS	190,00 €
Bridge Club Objatois	160,00 €
Club des supporters USO	0,00 €
Collectionneurs d'Objat et sa région (dissoute)	
Comité de Jumelage	3 050,00 €
Confrérie du Veau de lait élevé sous la mère – Site remarquable du goût	0,00 €
Corsica Aldila	160,00 €
Couleur et Mouvement	160,00 €
CTO Randonnée de la Pomme - Subvention exceptionnelle 2021	0,00 €
Dans'Plaisir Objat	160,00 €
Déco club (dissoute)	
Détente et Kimono	160,00 €
Divin'cre'art	160,00 €
Donneurs de Sang	160,00 €
Ecole Maternelle (Coopérative)	1 000,00 €
FNACA	160,00 €
Football « Les Municipaux d'Objat »	0,00 €
Génération Mouvement /Plaisirs d'Antan	500,00 €
Instance de Coordination de l'Autonomie du canton d'Ayen	381,40 €
Jeunesses Musicales de France	160,00 €
Karaté Club Objatois	160,00 €
Les Amis d'Objat	160,00 €
Les 3 JPO	160,00 €
les P'tits POIS du Livre	0,00 €
Musée des Pompiers	160,00 €

ASSOCIATIONS	VOTE Année 2022
Objat Mini Jeunes	160,00 €
Objat Club Canin	0,00 €
On se bouge pour nos Loulous	160,00 €
Pétanque Objatoise	160,00 €
Playm'Objat	0,00 €
Poker club objatois	0,00 €
Rand'Objat	160,00 €
Relais Familles	160,00 €
Société de Repeuplement en Gibier	400,00 €
Tarot Club Objatois	160,00 €
Truite Objatoise	160,00 €
Union Sportive d'Education Physique - USEP - les Ecureuils	930,00 €
A.D.I.L.	160,00 €
Association Découverte Territoire Yssandonnais	0,00 €
Association des Paralysés de France	200,00 €
Confrérie de la Pomme du Limousin	0,00 €
Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs- Pompiers	100,00 €
Sout total 1	10 911,40 €

Associations	Vote Année 2022	
	Subventions de fonctionnement	Ecoles labellisées
Amicale des Sapeurs-Pompiers + section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Corrèze	1 000,00 €	500,00 €
Badminton Club Objatois	500,00 €	500,00 €
Banda - Ecole de Musique Convention	4 000,00 €	4 500,00 €
Banda - Manifestations Convention	00,00 €	
Boule Sportive Objatoise	500,00 €	500,00 €
Cyclotourisme Objatois	500,00 €	500,00 €
Football Club Objat Corrèze	1 000,00 €	
Hand Ball	10 000,00 €	7 000,00 €
Judo Club Objatois	1 500,00 €	1 000,00 €
S.A.V.J.O.O	500,00 €	500,00 €
Tennis Club Objatois	1 000,00 €	1 500,00 €
Union Sportive Juillac Objatoise (U.S.J.O.)	7 000,00 €	
	30 000,00 €	16 500,00 €
	sous total 2	sous total 3

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (sous total 1 + 2 + 3)	57 411,40 €
---	--------------------

RAPPEL : 2ème cycle Orchestre à l'Ecole - Convention spécifique années scolaires 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024	3 000,00 €
---	-------------------

par an

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

-DEMANDE à Monsieur le Maire de ne verser la subvention qu'à réception des documents justificatifs de l'exercice écoulé (procès-verbal de la dernière assemblée générale, bilan financier, membres du bureau, nombre d'adhérents) et après examen de chaque demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire



Philippe VIDAU